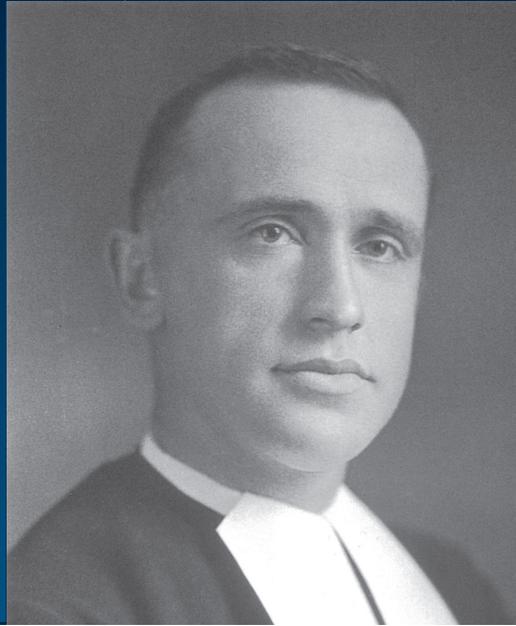




LES PRIX DU QUÉBEC
culture • science

2018



PRIX MARIE-VICTORIN

Le prix Marie-Victorin est la plus haute distinction accordée pour l'ensemble de sa carrière en sciences naturelles et en génie à une chercheuse ou un chercheur dont les travaux ne relèvent pas du domaine biomédical.

Les groupes de disciplines reconnues aux fins d'attribution de ce prix sont les sciences exactes et naturelles, les sciences de l'ingénierie et technologiques ainsi que les sciences agricoles.

PRIX

Les personnes lauréates recevront :

- une **bourse de 30 000 \$** non imposable;
- une **médaille** originale créée par un artisan;
- un **parchemin calligraphié** et l'**épinglette** des Prix du Québec faite d'or et d'argent sterling.

SÉLECTION

Pour chacun des Prix du Québec scientifiques les candidatures sont évaluées par des jurys distincts formés de trois à cinq personnes. La vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre de la Stratégie numérique désigne les membres des jurys, qui sont des personnes représentatives des disciplines reconnues pour les prix.

CALENDRIER

25 janvier 2018

Début de la période de mise en candidature.

25 mars 2018

Fin de la période de mise en candidature.

Mai 2018

Délibérations des jurys.

Automne 2018

Dévoilement des noms des personnes lauréates.
Remise des prix.

CONDITIONS

Une personne ne peut se porter elle-même candidate à un Prix du Québec. Par contre, toute personne ou tout organisme peut soumettre une candidature si celle-ci satisfait aux conditions ci-dessous. Il s'agit de constituer un dossier et de le faire parvenir au ministère dont relève le prix.

Certaines conditions se rapportent aux personnes candidates, d'autres aux prix eux-mêmes :

- il faut avoir la citoyenneté canadienne et avoir fait principalement carrière au Québec;
- une personne ne peut être en même temps membre du jury d'un des Prix du Québec et candidate à ce prix;
- une personne ne peut recevoir deux fois le même prix, ni plus d'un prix la même année. Elle peut cependant se voir attribuer, au cours de sa carrière, des prix différents pour des contributions distinctes;
- un prix ne peut être partagé entre plusieurs personnes, à moins qu'il ne couronne des réalisations conjointes;
- une personne dont la candidature a été proposée doit être vivante au moment où le jury se réunit pour étudier les dossiers.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être transmis au même moment que le formulaire d'inscription.

Il doit contenir les pièces suivantes :

- une lettre de présentation étoffée, rédigée préférablement en français, faisant valoir la contribution de la personne candidate à sa discipline, en fonction des critères suivants :
 - la qualité et l'envergure de la production scientifique (25 points);
 - le renouvellement de la problématique et l'originalité de la démarche scientifique (25 points);
 - le rayonnement international (25 points);
 - la contribution à la formation dans le domaine de la recherche ou au développement du milieu (25 points);
- un curriculum vitæ détaillé, rédigé préférablement en français, exempt de renseignements personnels;
- un minimum de trois et un maximum de cinq lettres d'appui;
- une autorisation, rédigée préférablement en français, dûment signée par la personne candidate, permettant que son dossier soit transmis aux membres du jury chargé de l'analyser.

Pour plus d'information sur comment préparer le dossier de candidature, consultez le guide disponible sur prixduquebec.gouv.qc.ca. Les différents documents du dossier de candidature doivent être transmis via le formulaire sécurisé.

**Les dossiers de candidature
aux prix scientifiques
doivent être reçus
au plus tard le 25 mars 2018.**

Pour information

Téléphone | 418 691-5973, poste 3873
prixduquebec@economie.gouv.qc.ca
prixduquebec.gouv.qc.ca

Secrétariat des Prix du Québec scientifiques Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

900, place D'Youville, 4^e étage,
Québec (Québec) G1R 3P7

Québec 